



Pas payer pour le temps travaillé

Par **tetelle99**, le **22/05/2015** à **13:11**

Bonjour, je viens vers vous pour être éclairé..
Je travaille en tant que femme de chambre dans un hôtel depuis 8 ans, mon taux horaire est de 168h/mois ce qui correspond à 21 jours /mois, hors en calculant sur une année je suis à 22 jours par mois, hors mon salaire est toujours le même..
Un nouvel employé est là depuis 4 mois et n'a pas trouvé ça normal, la direction lui a donné une journée discrètement.. sans explication en essayant que cela ne se sache pas.. C'est cela qui m'a interpellé et qui m'a poussé à vérifier tout ceci.. et je découvre donc que je travaille toujours plus que ce mon contrat indique mais mon salaire lui est toujours le même..
Comment faire? À qui en parler? et comment prouver ceci ?
Merci d'avance pour vos réponses.